

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE - Part I

ISIN : FR0012099364

Fonds commun de placement (FCP) géré par PREVAAL FINANCE

Nom de l'initiateur : PREVAAL FINANCE

Site internet : <https://www.prevaalfinance.fr/>

Contact : Appelez le +33 1 49 07 39 82 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de PREVAAL FINANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. PREVAAL FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP12000013.

Date de production du document d'informations clés : 01/01/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE (ici, « le FCP ») est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée : L'OPC a été créé le 04 septembre 2012 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs :

- L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance nette de frais supérieure à son indice de référence Refinitiv Convertible Bonds Europe Focus (code Bloomberg UICBFOEE index), coupons nets réinvestis, sur une durée de placement recommandée de 3 ans.
- Le FCP est exposé au minimum à 90% et au maximum à 100% aux obligations convertibles en actions (incluant les obligations convertibles synthétiques), échangeables et titres assimilés, émises par des émetteurs principalement situés dans l'Espace économique européen (EEE), le Royaume-Uni et la Suisse. La gestion discrétionnaire du FCP est matérialisée par la gestion active d'un portefeuille de valeurs, sélectionnées dans l'univers des obligations convertibles européennes.
- La stratégie d'investissement s'articule autour de trois étapes afin d'atteindre l'objectif de gestion :
 - Etape 1 : Exclusion. Au sein de l'univers d'investissement, le gérant applique un filtre d'analyse quantitatif permettant d'exclure les entreprises pour lesquelles un consensus de rentabilité n'est pas avéré à terme. L'analyse de ces critères est à la discrétion du gérant et pourra évoluer dans le temps. Le gérant procède également à l'exclusion des titres présents dans la liste d'exclusion extra-financière de Prevaal Finance.
 - Etape 2 : Sélection des titres à partir d'une analyse multi-critères. Le gérant utilise des données de marché pour chaque titre de l'univers de manière à comparer chaque titre au reste de l'univers d'investissement. Ces données de marché touchent aux composantes obligataires, optionnelles et actions de chaque obligation convertible de l'univers. Le choix des titres prend notamment en considération les spreads de crédit des émetteurs, les rendements obligataires, et le niveau des primes des options composant chaque obligation convertible de l'univers.
 - Etape 3 : Construction du portefeuille. Cette phase consiste à fixer les pondérations des titres dans le portefeuille et à contrôler que la stratégie d'investissement mise en œuvre est cohérente avec les scénarii d'évolutions des marchés financiers établis par le Comité d'allocations d'actifs de Prevaal Finance.
- Le FCP peut être exposé dans la limite de 10% à des actions issues des conversions d'obligations convertibles et/ou à leur rappel anticipé. Le taux d'investissement en actions du FCP ne pourra pas dépasser 10% de l'actif net.
- Le FCP est exposé au minimum à 90% et au maximum à 100% de l'actif net aux obligations convertibles en actions (incluant les obligations convertibles synthétiques), échangeables et titres assimilés, émises par des émetteurs de l'Espace économique européen (EEE), du Royaume-Uni et de la Suisse. Le FCP pourra être exposé jusqu'à 10% en obligations convertibles émises par des émetteurs en dehors de l'Espace économique européen, du Royaume-Uni et de la Suisse en excluant toutefois les pays émergents. Les titres non libellés en euro ne feront pas systématiquement l'objet d'une couverture de change. Le gérant n'aura pas recours aux obligations contingentes convertibles (dites « Cocos »).
- Le degré d'exposition en titres de créances (hors obligations convertibles) et instruments du marché monétaire peut varier de 0% à 10% de l'actif net du FCP.
- Le FCP peut investir ponctuellement dans la limite de 10% de l'actif net via des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA, fonds d'investissement, trackers ou Exchange Traded Funds (ETF).
- Le gérant utilisera les futures principalement en couverture des actifs et de façon ponctuelle en exposition dans la limite de 100% de l'actif net du FCP. Les interventions sur ces marchés se feront soit pour ajuster les ratios des portefeuilles qui peuvent varier en fonction des souscriptions et rachat, soit pour couvrir la volatilité des marchés, soit pour couvrir le Bêta du marché en conservant les actifs. Le gérant utilisera des options vanilles simples et listées pour construire une stratégie d'investissement convexe.
- Affectation des revenus : Capitalisation.

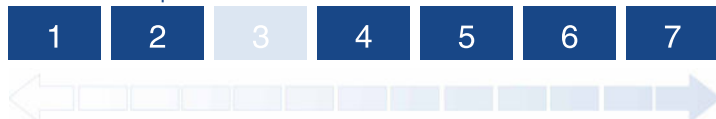
Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs et plus particulièrement destinée aux souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/UE.

Informations pratiques :

- Dépositaire : Caceis Bank
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://www.prevaalfinance.fr/> ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : PREVAAL FINANCE - Service Clients - 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie - Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex.
- L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 12h00.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 3 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7 950 € -20.50%	7 080 € -10.87%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7 950 € -20.50%	8 700 € -4.54%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 830 € -1.70%	9 780 € -0.74%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11 270 € 12.70%	11 530 € 4.86%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre août 2017 et août 2020 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarii et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 3 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si PREVAAL FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	383 €	562 €
Incidence des coûts annuels (*)	3.83%	1.87% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.13% avant déduction des coûts et de -0.74% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.63% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	61 EUR
Coûts de transaction	0.22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15% TTC de la performance annuelle nette du Fonds au-delà d'une valorisation minimale nette de l'indice Refinitiv Convertible Bonds Europe Focus. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chez Caceis Bank avant 12 heures CET pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. Les règlements interviennent en J+2 ouvrés. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur. Le FCP n'a pas prévu de mécanisme de Gates ou de plafonnement des rachats. En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCP à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCP.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société PREVAAL FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société PREVAAL FINANCE : veuillez contacter la société PREVAAL FINANCE, par courriel (contact@prevaalfinance.fr) ou par courrier, de préférence avec A/R (PREVAAL FINANCE – 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie - Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société contact@prevaalfinance.fr
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.prevaalfinance.fr/fonds/prevaal-convertibles-europe/>
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.prevaalfinance.fr/>

La gestion financière du FCP est associée à une démarche de nature extra-financière au sens de l'article 8 du règlement SFDR. Le gérant de portefeuille intègre dans ses décisions d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») appréciés à partir des notes fournies par le fournisseur de données extra-financières de Prevaal Finance, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision. Le processus d'intégration ESG privilégié repose sur une approche en amélioration de note.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de PREVAAL FINANCE et ne soit pas satisfait de la réponse de PREVAAL FINANCE qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.